

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination et du management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

COMMUNE de SAINT-MARS LA JAILLE

Par arrêté préfectoral en date du **16 MAI 2011** une enquête publique est ouverte à la mairie de SAINT-MARS LA JAILLE, pendant une période d'un mois, du 14 juin au 19 juillet 2011 inclus, portant sur la demande présentée par la Société de Transformation des Volailles de l'Ouest – S.T.V.O., en vue d'être autorisée à procéder à l'extension de l'atelier de découpe de viande de volailles qu'elle exploite dans la zone industrielle des Riantières à SAINT-MARS LA JAILLE.

Cet établissement est soumis à autorisation sous la rubrique numéro 2221-1° et à déclaration sous la rubrique numéro 2921-1°-b de la nomenclature des installations classées.

Monsieur Gilbert FOURNIER, désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de diriger l'enquête, recevra en mairie de SAINT-MARS LA JAILLE les observations du public aux dates et heures ci-après :

- | | |
|---------------------------|----------------------|
| - mardi 14 juin 2011 | de 9 h 00 à 12 h 00 |
| - mercredi 22 juin 2011 | de 9 h 00 à 12 h 00 |
| - jeudi 30 juin 2011 | de 14 h 00 à 17 h 00 |
| - vendredi 8 juillet 2011 | de 14 h 00 à 17 h 00 |
| - mardi 19 juillet 2011 | de 14 h 00 à 17 h 00 |

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de SAINT-MARS LA JAILLE, aux jours et heures normaux d'ouverture des services.

Le public pourra également consulter le dossier à la mairie de FREIGNE aux jours et heures normaux d'ouverture des services.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de SAINT-MARS LA JAILLE, au commissaire enquêteur.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation, assortie du respect de prescriptions, ou un refus.